

LES FINANCES

L'ÉTUDE DES MAINMISES PAR L'ASSOCIATION DES COURTIERS—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE ET D'UNE ENQUÊTE PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre des Finances. Elle se rapporte à sa déclaration d'aujourd'hui, selon laquelle ses fonctionnaires ont été en relation avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières au sujet de l'étude entreprise par l'association. Le ministre peut-il dire à la Chambre combien de temps peut durer l'étude et si les décisions du gouvernement dépendent ou non de la réception du rapport auquel aboutira l'étude?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): La réponse à la seconde partie de la question est que les décisions gouvernementales ne seront pas nécessairement en fonction du rapport. En ce qui concerne la première partie, je me renseignerai auprès de l'association. Je ne connais pas exactement en ce moment la durée prévue pour l'étude. Je dois signaler, comme je l'ai fait dans ma déclaration, que l'association a indiqué qu'elle suspendrait, pendant que l'étude est en cours, toute approbation de transactions comportant de nouvelles mainmises.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puisque toute mesure ultérieure que prendrait le gouvernement devrait être rétroactive, je présume qu'elle serait applicable à la Merrill, Lynch and Associates, et puisque le ministre devra se prononcer sans trop tarder, le ministre s'est-il fixé une date à laquelle une décision sera prise quant à la politique du gouvernement au sujet de la mainmise sur les institutions financières canadiennes; de plus quand révélera-t-il cette politique à la Chambre?

L'hon. M. Benson: Je dois signaler que la position constitutionnelle du gouvernement est que nous ne pouvons empêcher des compagnies constituées en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et ainsi de suite, d'être reprises par d'autres compagnies, sauf à l'aide d'une mesure d'ensemble qui n'est pas envisagée en ce moment. La seule voie ouverte au gouvernement se bornerait à limiter l'accès à la Banque du Canada.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre quand il compte prendre une décision à ce sujet et s'il l'annoncera à la Chambre?

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. M. Benson: Le plus tôt possible et oui.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Étant donné l'intérêt général que suscite cette question et son importance, le ministre faciliterait-il la création d'un comité de la Chambre chargé d'enquêter systématiquement sur les secteurs clés de l'économie qui semblent revêtir une importance capitale en ce qui concerne la mainmise canadienne?

L'hon. Benson: Il existe un comité de la Chambre qui, à mon avis, serait tout désigné à cette fin. Je crois que ce comité a, dans l'avenir immédiat, beaucoup de travail à accomplir, mais je vais certainement y songer.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Quel cas ferez-vous de son rapport?

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LE RENOUVELLEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXTRADITION

L'hon. George Hees (Prince Edward- Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui confère depuis deux mois avec son homologue américain à propos de l'extradition de Hal Banks. Pourrait-il faire connaître à la Chambre les résultats de ces conversations, ainsi que des entretiens qu'il a eus la semaine dernière, toujours avec son homologue américain, à Washington?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la situation n'a pas évolué.

L'hon. M. Hees: Pendant combien de temps le secrétaire d'État croit-il que cette mesure dilatoire mettra M. Banks à l'abri de la loi et évitera au gouvernement l'embarras de révélations au sujet de contributions au parti libéral qu'il fera sans aucun doute lorsqu'il rentrera au Canada? N'y a-t-il pas de réponse?

Une voix: Il n'y a pas eu de question.

L'hon. M. Hees: Peut-être devrais-je poser cette question supplémentaire au ministre de la Justice pour qui elle présente un intérêt capital, monsieur l'Orateur.